
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 30 novembre 2009
Séance tenue le 30 novembre 2009

Résolution: CM09 0979

Résolution pour signifier l'opposition de la Ville de Montréal au projet de loi privé C-391 du Parlement fédéral

Considérant que c'est à Montréal qu'est né le mouvement en faveur du contrôle des armes, à la suite de la fusillade du 6 décembre 1989 au cours de laquelle quatorze jeunes femmes ont perdu la vie à l'École Polytechnique;

Considérant que la Loi pour le contrôle des armes promulguée en 1991 et renforcée en 1995 a répondu aux attentes de la Ville de Montréal et de son Service de police, de la Coalition pour le contrôle des armes, des citoyens et des organismes voués à la sécurité;

Considérant que l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) et l'Association des directeurs de police du Québec appuient le maintien du registre et rejettent toute tentative pour en amoindrir la portée;

Considérant que les services de police consultent régulièrement ce registre pour un total de 10 000 consultations par jour;

Considérant que de 1995 à 2005, les décès et blessures par balle sont passés de 1125 à 818 et que les homicides par armes d'épaule ont diminué de presque 50%;

Considérant que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pu tester toute la pertinence du registre des armes peu après la fusillade survenue au Collège Dawson en septembre 2007;

Considérant qu'en mars 2009, les armes d'épaule représentaient 91% de toutes les armes enregistrées;

Considérant que les services de police considèrent le registre de contrôle des armes comme un outil essentiel à la diminution des risques associés aux armes à feu;

Considérant que le registre des armes fait partie intégrante de toute stratégie intégrée pour lutter efficacement contre les crimes violents;

Considérant que le conseil municipal de Montréal a adopté une résolution pour le maintien du registre des armes à feu d'épaule le 23 mai 2006;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Louise Harel
Mme Helen Fotopulos
M. Claude Trudel

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal demande le maintien du registre des armes à feu et s'oppose au projet de loi privé C-391 de la députée Candice Hoepfner qui vise à démanteler la majeure partie d'un système adopté à la suite de la tuerie de Polytechnique dont nous commémorerons le 20^e anniversaire le 6 décembre 2009;
- 2- que la Ville de Montréal appuie la position et les démarches du gouvernement du Québec et de son ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Dupuis, pour convaincre les députés fédéraux que le registre est essentiel;
- 3- que le maire de la Ville de Montréal transmette la présente résolution au premier ministre du Canada, à tous les chefs de partis fédéraux ainsi qu'au premier ministre du Québec et à son ministre de la Sécurité publique.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01
/pl/cb

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 9 décembre 2009